



date de dépôt : 05/06/2025

demandeur : Commune de Bort-l'Étang

pour : modification de fenêtres et volets, réfection de façade et de toiture

adresse terrain : 2 place de la Liberté et 1/3 rue des Varennes 63190 Bort-l'Étang

ARRÊTÉ 2025-42
de non-opposition à une déclaration préalable
au nom de la commune de BORT-L'ÉTANG

Le Maire de BORT-L'ÉTANG,

Vu la déclaration préalable présentée le 05/06/2025 par : Commune de Bort-l'Étang, représentée par Madame HUGUET Josiane, demeurant 1 place de la Liberté 63190 Bort-l'Étang ;

Vu l'objet de la déclaration :

Pour : modification de fenêtres et volets, réfection de façade et de toiture ;

Sur un terrain situé 2 place de la Liberté et 1/3 rue des Varennes 63190 Bort-l'Étang ;

Vu l'avis de dépôt de la présente demande, affiché en mairie le 05/06/2025 ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 04/12/2013 ;

Vu le règlement de la zone Ud du PLU ;

Considérant que ce projet est situé dans le champ de visibilité d'un immeuble ou d'immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques ou concerne un immeuble adossé à un monument historique classé, les articles L.621-31 du code du patrimoine, L.425-1 et R.425-1 du code de l'urbanisme sont donc applicables.

Vu l'accord tacite de l'architecte des Bâtiments de France en date du 05/07/2025 ;

ARRÊTE

Article unique

Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

BORT-L'ÉTANG, le 29 juillet 2025

Le Maire
Josiane HUGUET



La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.